

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1249

22 mai 2008

SOMMAIRE

ADB Lux Service S.A.	59940	Kebo International S.A.	59909
Advance Company S.à r.l.	59906	Kebo International S.A.	59934
AGILITY-DOGS REMELENG A.s.b.l.	59944	KLC Holdings VI S.A.	59934
AIG MezzVest Luxembourg II S. à r.l. ...	59937	KPMG Pension Scheme, Sepcav	59907
AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l.	59937	KPMG Pension Scheme, Sepcav	59950
Andrea S.A.	59937	Le Premier Investment II S.C.A.	59952
A-productions S.à.r.l.	59951	Logica Holdings Luxtwo S.à r.l.	59943
Bikenbach Finance S.A.	59936	Magg Charter SA	59935
Bilfinger Berger Project Development S.à r.l.	59940	Magilla Holding S.A.	59943
BlackRock Global Funds	59909	Mammot Lux S.à r.l.	59943
Capita Selecta S.A.	59938	Merrill Lynch International Investment Funds	59909
Carloc s.à r.l.	59937	Merrill Lynch Master Series	59907
CDS S.A.	59936	Moreton Sicav-Fis	59910
Centrum Alexa S.à r.l.	59942	Multi Strategy Solutions	59907
Centrum Development S.à r.l.	59939	Mushu S.A.	59952
Centrum Gdynia S.à r.l.	59938	Nostos Holdings Co S.A.	59944
C.E.P.A., Compagnie Européenne de Par- ticipations S.A.	59939	Prora S.A.	59909
Citi Umbrella Sicav	59907	P.R.P.	59935
Costasur S.A.	59938	Rea Invest Luxembourg S.A.	59947
Courtage Commercial International S.à r.l.	59909	Ruby Enterprises S.A.	59936
DGDH S.A.	59951	Rue du CE.COM, s.à r.l.	59908
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	59947	Sara Assur S.A.	59940
E.L.P. European Licence Partners (Hol- dings) S.à.r.l.	59906	Sarnafin S.A.	59940
Findale Enterprises S.A.	59939	Socofigest Investment	59938
Global System Holding S.A.	59939	Sonnie Holding S.à r.l.	59934
GlobeOp Financial Services S.A.	59946	Soparec S.A.	59908
Gremir S.A.	59906	Stable Holdings S.à r.l.	59939
Hackston Professional Accounting and Fi- nance Services S.à r.l.	59907	T-Régie S.à r.l.	59943
Ibérique de Participations S.A.	59906	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	59936
Intertravel Sàrl	59908	Union Bancaire Privée, succursale Luxem- bourg	59941
Investnet International S.A.	59947	VGD Experts-Comptables	59908
		V.G.D. Luxembourg	59908
		Vianta S.A.	59935

E.L.P. European Licence Partners (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 49.310.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/04/2008.

Pour E.L.P., EUROPEAN LICENCE PARTNERS (HOLDINGS) S.à r.l

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008057897/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06241. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Advance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 92.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008058005/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08599. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Ibérique de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 71.811.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058017/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09853. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Gremir S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058022/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09864. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.4.2008.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2008058024/3261/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09154. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaart.

R.C.S. Luxembourg B 129.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Référence de publication: 2008058025/8940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00008. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Citi Umbrella Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 112.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 avril 2008.

Pour le compte de Citi Umbrella SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2008058030/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09303. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Multi Strategy Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Merrill Lynch Master Series).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058042/239/13.

(080064965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Soparec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 69.814.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058039/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09865. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**VGD Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée,
(anc. V.G.D. Luxembourg).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 53.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 24 avril 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008058043/8085/13.

(080064996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 107.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

B.p. 30, L - 6101, Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008058048/231/16.

(080064801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Rue du CE.COM, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.
R.C.S. Luxembourg B 99.006.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 février 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008058044/219/13.

(080064810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058040/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09867. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Merrill Lynch International Investment Funds).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058041/239/13.

(080064955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Courtage Commercial International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 106.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008058049/231/14.

(080064803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Prora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.377.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.05.08.

PRORA S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008058011/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08988. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Moreton Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.160.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of April.

Before the undersigned Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

There appeared:

Mr Pierre Wiener DE CROISSET, director, residing in SW1 V 2AL London (United Kingdom), 63, Warwick square, represented by Mr Jeff SCHMIT, bank employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 4, 2008.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, in the capacity in which he acts, has requested the notary to notarise as a deed these Articles of Incorporation (hereafter "Articles") of a société d'investissement à capital variable with multiple compartments which he declares to be incorporated.

Title I Name - registered office - duration - purpose

Art. 1. Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "MORETON SICAV-FIS" (hereinafter the "Company" or the "Fund").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as determined by the board of directors.

In the event that the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in a pool of assets in order to spread the investments risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of their assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "2007 Law").

Title II Share capital - shares - net asset value

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof.

Pursuant to article 16 hereof, the board of directors may create at any moment additional Sub-Funds or classes. Classes and Sub-Funds may be established for limited or unlimited duration.

The sales documents of the Company shall indicate the duration of each Sub-Fund and if appropriate, its prorogation.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in USD, be converted into USD, and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds. The minimum capital as provided by law shall be the equivalent in USD of one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.00).

The initial capital is 60,000.00 (sixty thousand) USD divided into 60 (sixty) fully paid-up shares without a par value.

The board of directors shall establish a pool of assets constituting a sub-fund (a "Sub-Fund") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 6 hereof.

Art. 6. Classes of shares. With respect to a specific Sub-Fund, the shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes. The different classes may have amongst any other characteristics, for example, the following characteristics, distribution/accumulation policy, different fee structures, trading/hedging policies, different minimum subscription/holding.

Art. 7. Form of shares.

(1) Shares in any Sub-Fund shall generally be issued in registered form.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

(2) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(3) The Company recognizes only one holder in respect of a share in the Company. In the event of usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the usufructuaries vis-à-vis the Company. In event of joint ownership, unless the board of directors agrees otherwise, the person entitled to exercise such rights will be the person whose name appears first on the subscription form.

(4) The Company may decide to issue fractional shares up to 4 decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of shares. The board of directors is authorized to issue without limitation an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential or pre-emptive right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any Sub-Fund or class of shares; the board of directors may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund or class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in compliance with Article 12 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 13 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the board of directors as more fully described in the sales documents of the Company.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The board of directors may reject subscription requests in whole or in part at its full discretion.

The Company may also accept subscriptions by means of an existing portfolio, as provided for in the Law of August 10, 1915, provided that the securities of this portfolio comply with the investment objectives and restrictions of the Sub-Fund. Such a portfolio must be easy to evaluate and must be evaluated in accordance with the same criteria used to calculate the net asset value of the Sub-Fund concerned. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor according to Article 26-1 (2) of the above-referred law and will be deposited with the court and available for inspection at the registered office of the Company.

Art. 9. Redemption of shares. Any shareholder may require the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms, conditions and procedures set forth by the board of directors in the sales documents of the Company and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors and mentioned in the sales documents of the Company, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 12 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents of the Company. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency, as the board of directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a specific class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interest of the Company. On the next Valuation Day, following that period, these redemption requests will be met in priority to later requests.

Art. 10. Conversion of shares. Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares or Sub-Funds, any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, determined on the same Valuation Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Art. 11. Restrictions on Ownership of shares. The sale of shares in the Company is restricted to well informed investors as defined within the article 2 of the Law of February 13, 2007.

The Company may further restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law of regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the board of directors being herein referred to as 'Prohibited Persons').

For such purposes the Company may:

- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- at any time require any person whose name is registered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and
- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within fifteen (15) days' of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company will compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder.

The price at which each such share is to be redeemed (the 'redemption price') shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day, specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company, all as determined in accordance with Article 9 hereof, less any service charge provided therein.

Payment of the redemption price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the redemption price following, if applicable, surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto, if any. Upon service of the notice as aforesaid, if any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the redemption price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

'Prohibited Person' as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Person.

Whenever used in these Articles, the term U.S. Persons means any national or resident of the United States of America (including any corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the United States of America or any political subdivision thereof) or any estate or trust that is subject to United States federal income taxation regardless of the source of its income.

With respect to persons other than individuals, the terms U.S. Person mean (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on its worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The terms 'U.S. Person' also mean any entity organized principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organized and with its principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non resident U.S. Persons. 'United States' means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Art. 12. Determination of net asset value per Share. The net asset value per share of each class of shares shall be determined in the reference currency (as defined in the sales documents of the Company) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the currency of the class of shares. It shall be determined as of any Valuation Day (as defined in the sales documents of the Company) by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day by the number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set below.

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants on transferable securities, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid taxes.

The value of the assets shall be determined as follows:

- (1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (2) any security and any instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price;
- (3) the value of any security or instrument not listed or dealt in any stock exchange or regulated market, or if, with respect to securities or instruments listed or dealt in on any stock exchange, or regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (2) is not representative of their value such assets will be stated at fair market value or otherwise at the fair value at which it is expected they may be resold as, determined prudently and in good faith by, or under the direction of the board of directors;
- (4) investments in open-ended undertakings for collective investment ("UCI") or other investment vehicle shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of such UCI, unless the board of directors consider that such price is not representative then the value of the relevant assets of the Fund shall be determined by the board of directors on the basis of their fair market value estimated prudently and in good faith. The value of the securities representing any closed-ended UCI shall be determined in accordance with (2) above;
- (5) the liquidating value of futures, forward contracts, options contracts or other financial derivative instruments (except interest rate swaps) not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the board

of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward contracts, options contracts or other financial derivative instruments admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market shall be based upon the last available closing or settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated markets on which the particular financial derivative instrument is traded on behalf of the Company; provided that if a future, forward contract, options contract or another financial derivative instrument could not be liquidated on the day with respect to which assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable;

(6) money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value. Under this valuation method, the relevant Sub-Fund's investments are valued at their acquisition cost as adjusted for amortization of premium or accretion of discount rather than at market value;

(7) interest rate swaps will be valued on the basis of their market value established by reference to the applicable interest rate curve. All other swaps, will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors;

(8) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund or class of shares will be converted into the reference currency of such Sub-Fund or class of shares at the rate of exchange on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

For the purpose of determining the value of the Fund's assets, the central administration agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the net asset value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters) or central administration agent of the underlying investment vehicles, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s). Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the central administration agent may rely upon the valuation provided by the board of directors.

In the case of any investment where the directors consider the above basis of valuation to be unfair, they are entitled to substitute what in their opinion is fair value. In certain circumstances this may result in all or part of the investment being written off. Any subsequent recovery of amounts previously written off will be written back into the valuation as and when the directors consider it prudent to do so.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the central administration agent, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the central administration agent is authorized to postpone the net asset value calculation and as a result may be unable to determine subscription and redemption prices. The board of directors shall be informed immediately by the central administration agent should this situation arise. The board of directors may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described in Article 13 hereafter.

II. The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans, bills and amounts payable;
- (2) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (3) an appropriate provision for future taxes based on capital and income, as determined from time to time by the accounting agent, and other reserves, if any authorized and approved by the board of directors, in particular those that have been set aside for a possible depreciation of the investments of the Company; and
- (4) any other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company.

(5) In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its directors (including all reasonable out of pocket expenses), investment advisors or investment managers if any, accountants, custodian bank and paying agents, administrative, corporate and domiciliary agents, registrar and transfer agent, central administration agent, brokers and permanent representatives in places of registration, nominees and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, cost of any proposed listings, maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of Offering Memorandum, explanatory memoranda or registration statements, annual reports and semi-annual reports, taxes or governmental and supervisory authority charges, insurance costs, reasonable

traveling costs and all other operating expenses including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex.

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of multiple classes of shares in the following manner:

a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the board of directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management of advisory fee structure and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) a specific currency (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns expressed in the currency of the relevant class or shares against long term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the board of directors from time to time in compliance with applicable law;

b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under a);

d) Where any assets is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class of shares;

e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the board of directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents of the Company;

f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such item and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day, the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Determination of net asset value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of shares. With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, conversion and redemption price of shares shall be determined from time to time by the the Company or any agent

appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the board of directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may suspend the determination of the net asset value per share of any particular Sub-Fund and the issue, redemption and conversion of its shares:

(1) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(2) any period when, as a result of the political, economic, military or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the board of directors, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets of the Fund is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the board of directors, a fair price cannot be determined for the assets of the Fund; or

(3) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value of any market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(4) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be determined; or

(5) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the board of directors be effected at normal rates of exchange; or

(6) during any period when the net asset value of the Fund may not be determined accurately; or

(7) if the board of directors recommend the winding up of the Fund or the termination of a Sub-Fund.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the board of directors and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, conversion and redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Title III Administration and supervision

Art. 14. Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may choose a secretary who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications, equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board of directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings: each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 16. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. Delegation of Powers. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Company may further enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment administration agreement(s), according to which such company (the "investment administrator") will assist the Company with the administration and implementation with respect to the Company's investment policy. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, purchase and sell securities and other assets and otherwise administer the Company's portfolio. The investment administration agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s), which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 19. Investment Policy. The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 20. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by the reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term 'opposite interest' as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be

indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Title IV General meetings - accounting year - distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolution shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Luxembourg, on the last business day of the month of June of each year at 10.00 a.m. (Luxembourg time).

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2009.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 24. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters, which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters, which are specified to such class.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders or represented.

Art. 25. Merger of Sub-Funds or Classes of shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund or class concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or another UCI subject to the rules and provisions of the 2007 Law or of Part II of the law of December 20, 2002 concerning UCI (the "2002 Law") and to compulsorily redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), determined on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The decision of the board of directors will be sent to the shareholders by way of a notice at their addresses indicated in

the register of shareholders prior to the effective date of the compulsory redemption and will indicate the reasons for, and the procedures of, the compulsory redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or class of shares concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Shareholders will receive shares of the surviving Sub-Fund, except in those situations when the Sub-Fund is the surviving entity. Any new shares received in such a transaction will have the same value as any shares relinquished in the transaction.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund may at a general meeting of such shareholders, upon proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) determined on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined hereafter at Article 29) for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

In case of contribution to another UCI of the contractual type (fonds commun de placement), the merger will be binding only on shareholders of the relevant Sub-Fund who agreed to the merger.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another UCI organized under the provisions of Part II of the 2002 Law or under the 2007 Law (the "New Sub-Fund") and to redesignate the shares of such Sub-Fund as shares of the New Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, the decision related to the contribution binds all the shareholders who have not exercised such right, provided that when the UCI benefitting from such contribution is of the contractual type (fonds commun de placement), the decision only binds the shareholders who agreed to the contribution.

The board of directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to allocate the assets, and liabilities attributable to any Sub-Fund to a foreign UCI.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon approval of all the shareholders of the classes of shares issued in the Sub-Fund concerned or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be contributed to the foreign UCI.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by a simple majority of validly cast votes.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other UCI shall require a resolution of the shareholders of such Sub-Fund taken with fifty percent quorum requirement of the shares in issue and adopted at a two thirds majority of the shares present or represented and validly voting at such meeting, except when such a contribution is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case such resolutions shall be binding only on those shareholders who have voted in favour of such contribution.

In the event that the board of directors determine that it is required for the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more sub-funds, may be decided by the board of directors. Such decision will be published in the same manner as described above and, in addition, the notice will contain information in relation to the two or more new sub-funds. Such notice will be made within one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request redemption of their shares, free of charge before the operation involving division into two or more sub-funds becomes effective.

Art. 26. Liquidation of any Sub-Fund or any Class of shares. The board of directors may decide to dissolve any Sub-Fund or any class of shares and liquidate the assets thereof.

In particular, the board of directors may decide to dissolve a Sub-Fund or class of shares and to compulsorily redeem all the shares of such Sub-Fund or class of shares at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), determined on the Valuation Day at which such decision shall take effect when the net assets of such Sub-Fund, or class of shares fall below an amount determined by the board of directors to

be the minimum level to enable the Sub-Fund or class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund or class concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to economic rationalization.

The decision of the liquidation will be published as described in Article 25 herein for the merger or division of Sub-Funds and of classes of shares prior to the effective date of the liquidation. Unless the board of directors of the Company decides otherwise in the interests of or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or class of shares concerned may continue to redeem or convert their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors above, the shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund may at a general meeting of such shareholders, upon proposal of the board of directors of the Company, redeem all the shares of the relevant class or classes or Sub-Fund. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the shares present and represented and validly voting.

Shareholders will receive from the Custodian (as defined hereafter at Article 29) their pro rata portion of the net assets of the Company, Sub-Fund or class of shares, as the case may be, in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended ("the 1915 Law") and the rules described in these Articles, in particular Article 12.

Liquidation proceeds not claimed by shareholders will be held by the Custodian (as defined hereafter at Article 29) for a period of six months; thereafter such period the liquidation proceeds will be deposited with the Luxembourg Caisse de Consignation in accordance with relevant Luxembourg law.

If the board of directors determines to dissolve any Sub-Fund or any class of shares and liquidates its assets, the board of directors will publish that determination as it determines in the best interest of the shareholders of such Sub-Fund or class of shares and in compliance with the 2007 Law.

Art. 27. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 28. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends, in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the class of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V Final provisions

Art. 29. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a bank or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the 'Custodian').

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavors to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 30. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 32 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof, in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

Art. 31. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their compensation.

Art. 32. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 33. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 34. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions:

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on the 31st December 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

Initial capital - subscription and payment

The initial capital is fixed at USD 60,000.- (sixty thousand USD) divided into 60 (sixty) shares without designation of a par value.

The capital was subscribed and paid as follows:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of shares
Mr Pierre Wiener DE CROISSET	60,000.00 USD	60

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at six thousand euro (€ 6,000.-).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders.

I. The meeting elected as members of the board of directors until the close of next general meeting to be held in 2009:

- Mr Olivier LAVEDRINE, director, born in Montluçon (France) on April 7, 1948, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 13, côte d'Eich;

- Mr Pierre Wiener DE CROISSET, director, born in New York, on January 30, 1942, residing in London SW1 V 2AL, 63 Warwick square;

- Mr Nicolas DE CROISSET, senior analyst, born in Neuilly-sur-Seine (France), on September 20, 1973, residing in New York, NY 10017, 767 Third Avenue, 32 FL.

II. The meeting elected as external auditor until the close of next general meeting to be held in 2009:

Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

III. The registered office is fixed at 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Wiener DE CROISSET, administrateur de société, demeurant à SW1 V 2AL Londres (Royaume-Uni), 63, Warwick square,

ici représenté par Monsieur Jeff Schmit, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 avril 2008.

La procuration prémentionnée, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} Dénomination - siège social - durée - objet de la société

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre le comparant et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) sous la dénomination de "MORETON SICAV-FIS" (ci-dessous la "Société" ou le "Fonds").

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée à compter de ce jour pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres actifs et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs

La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ("la Loi du 13 février 2007").

Titre II Capital social - caractéristiques des actions - valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social. Le capital social est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le conseil d'administration pourra à tout moment décider de l'ouverture de compartiments et de classes d'actions supplémentaires. Des classes et des Compartiments peuvent être établis pour une durée limitée ou illimitée.

Les documents de vente des actions de la Société indiqueront la durée de chaque compartiment et, le cas échéant, leur prorogation.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chacun des compartiments seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital minimum s'élève à la contrevaletur en USD de un million deux cent cinquante mille EUROS (EUR 1.250.000.-).

Le capital initial est de USD 60.000.- (soixante mille USD) représenté par 60 (soixante) actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une ou plusieurs classes d'actions, de la manière décrite à l'article 6 ci-dessous.

Art. 6. Classes d'Actions. Pour un compartiment particulier, les actions peuvent être de différentes classes, tel que le conseil d'administration le décidera. Les différentes classes peuvent avoir, entre autres, par exemple, les caractéristiques suivantes: politique de distribution et d'accumulation, structures de commissions différentes, politiques de trading et de couverture, souscription et détention minimums différents.

Art. 7. Forme des actions.

(1) Toute action, quel que soit le compartiment dont elle relève, se présente sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions et la classe des actions qu'il détient ainsi que le montant payé pour chacune des actions.

(2) Tout actionnaire désirant souscrire à des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée au siège social ou à telle autre adresse fixée par la Société.

(3) La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas de nue-propiété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les nu-propiétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société. En cas d'indivision, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement, la personne qui pourra exercer de tels droits sera la personne dont le nom apparaîtra en premier sur le bulletin de souscription.

(4) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à 4 décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions concernée. Dans le cas d'actions au porteur, seuls des certificats représentant des actions entières seront émises.

Art. 8. Emission des actions. Le conseil d'administration est autorisé à tout moment et sans limitation, à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit de souscription.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans chaque classe d'actions; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Lorsque la société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée, déterminée conformément à l'Article 12 des présents statuts au jour d'évaluation (tel que défini à l'article 13 ci-après) conformément à la politique d'investissement déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix peut être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, rejeter toute demande de souscription en totalité ou en partie.

La Société peut également accepter des souscriptions d'un portefeuille existant, tel que stipulé dans la loi du 15 août 1915, à condition que les titres de ce portefeuille soient conformes aux objectifs d'investissement et aux restrictions du compartiment. Un tel portefeuille doit être facile à évaluer et doit être évalué en accord avec les mêmes critères appliqués pour le calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment concerné. Un rapport d'évaluation, dont les frais doivent être supportés par l'investisseur concerné, devra être rédigé par un réviseur d'entreprises conformément à l'article 26-1 (2) de la loi mentionnée ci-dessus et devra être déposé au Tribunal d'Arrondissement et disponible pour inspection au siège social de la Société.

Art. 9. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander le rachat par la Société de tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente de la Société des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable endéans une période déterminée par le conseil d'administration tel qu'indiqué dans le prospectus, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 12 des présents statuts, diminuée des frais et commissions (le cas échéant) au taux fixé par les documents de vente des actions de la Société. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où une demande de rachat aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette classe.

En outre, si lors d'un jour d'évaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément au présent Article, dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe spécifique, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat seront reportées pour une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat seront traitées, lors du jour d'évaluation suivant cette période, prioritairement aux demandes introduites postérieurement.

Art. 10. Conversion des Actions. Sauf disposition contraire du conseil d'administration pour certains compartiments ou classe d'actions, tout actionnaire est en droit de demander la conversion de toutes ou partie de ses actions d'une classe à l'intérieur d'une autre classe d'actions au sein du même compartiment ou au sein d'un compartiment différent, sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement de tels frais et commissions que le conseil d'administration déterminera.

Le prix de conversion des actions d'une classe à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux classes d'actions concernées, calculée au Jour d'Evaluation concerné.

Au cas où une demande de conversion aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé (e) par le conseil d'administration, la Société peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité des actions détenues par cet actionnaire dans cette classe.

Les actions qui ont été converties en actions d'une autre classe seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions. La vente des actions de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que défini dans l'article 2 de la Loi du 13 février 2007.

Le conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, s'il estime que cette propriété peut être préjudiciable à la Société ou n'est pas conforme à toute loi réglementée, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résulte que la Société peut être exposée à des dés-avantages fiscaux ou financiers qu'elle n'aurait pas encouru dans le cas contraire (ces personnes physiques ou morales qui sont déterminées par le conseil d'administration étant appelées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet la Société pourra par ailleurs:

- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait du ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique des actions à une Personne Non Autorisée; et

- à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pouvait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

- s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les quinze (15) jours suivant cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder d'office ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire.

Le prix auquel chaque action sera rachetée (le 'prix de rachat') sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société, selon la procédure prévue à l'Article 9 des présents Statuts, diminué des frais qui y sont prévus.

Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera en principe effectué dans la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la classe concernée et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après que le prix de rachat ait été arrêté suite à la remise du ou des certificats, s'il y en a, indiqués dans l'avis de rachat conjointement aux coupons non échus y attachés, le cas échéant. Dès signification de l'avis ci-dessus mentionné, le cas échéant, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valeur de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir de cette banque le prix de rachat (sans intérêts) après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq années à compter de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis d'achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes 'Personnes Non Autorisées' tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne visent ni un souscripteur d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société aussi longtemps qu'un tel souscripteur détient de telles actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis, tel que définis au présent Article constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes 'Ressortissants des Etats-Unis' visent tout ressortissant ou résident des Etats-Unis d'Amérique (y compris toute société, association ou autre entité créée ou organisée aux Etats-Unis ou en vertu des lois des Etats-Unis ou toute subdivision politique de celles-ci) ou toute succession ou trust soumis à la taxation fiscale fédérale des Etats-Unis sur le revenu quelle que soit la source du revenu.

En ce qui concerne les personnes autres que les personnes individuelles, les termes 'Ressortissant des Etats-Unis' visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout Etat des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la taxation fiscale fédérale des Etats-Unis sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour lequel un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme 'Ressortissant des Etats-Unis' vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tel qu'un fonds ('commodity pool'), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds ('commodity pool') pour lequel l'opérateur est exempté de certaines exigences imposées par le Chapitre 4 des règles promulguées de la 'United States Commodity Futures Trading Commission' en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. Les termes 'Etats-Unis' visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District of Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

Art. 12. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire par action sera calculée et disponible à chaque jour de calcul par l'Agent d'Administration Centrale tel que défini dans l'annexe au prospectus. La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions ou de chaque compartiment est exprimée dans la monnaie de cette classe d'actions ou de ce compartiment à chaque jour d'évaluation tel que défini à l'annexe au prospectus, en divisant les actifs nets de cette classe d'actions du compartiment, par le nombre d'actions de la classe d'actions ou du compartiment en question, tout en tenant compte des engagements de la Société.

I. Les actifs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été perçu;
- 3) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants sur actions transférables, options et autres valeurs, instruments financiers et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société (sous condition que la Société puisse toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- 4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, dans la mesure où ils sont connus de la Société;
- 5) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société y inclus le coût d'émission et de distribution d'actions de la Société, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses et taxes payées par anticipation.

Les avoirs de la Société seront déterminés de la façon suivante:

- 1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou échus et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant tel montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- 2) la valeur de toutes valeurs mobilières, options et contrats à terme qui sont négociées ou cotées à une bourse officielle ou sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant le dernier cours de clôture connu au moment de l'évaluation;
- 3) dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les valeurs mobilières ou instruments financiers au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant l'alinéa 2) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières ou si les titres ne sont pas cotés, l'évaluation se fait sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par le conseil d'administration;
- 4) la valeur des parts d'OPC de type ouvert ou d'autres véhicules d'investissement sera déterminée sur base de la dernière valeur nette d'inventaire officielle de ces parts ou sur base de la dernière estimation de la valeur nette d'inventaire si le conseil d'administration considère que ce prix n'est pas représentatif, alors la valeur sera déterminée par le conseil d'administration, sous condition toutefois que l'estimation soit faite avec prudence et bonne foi. La valeur des parts d'OPC de type fermé sera déterminée suivant alinéa 2);

5) l'évaluation des opérations sur des options négociées de gré à gré, des contrats à terme ou autres instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (à l'exception des swaps d'intérêts) se fait sur base de méthodes d'évaluation fixées par le conseil d'administration. L'évaluation des options, contrats à terme ou autres instruments financiers dérivés négociés ou cotés à une bourse officielle ou sur un marché réglementé se fait sur base des derniers prix de clôture ou de liquidation disponibles; à condition que si un contrat à terme, contrat d'options ou autre instrument financier dérivé ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation du contrat en question soit déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable.

6) les instruments du marché monétaire avec une maturité résiduelle de moins de 90 jours sont évalués par la méthode des coûts amortis, reflétant approximativement ainsi la valeur de marché. Avec cette méthode d'évaluation, les investissements du compartiment concerné sont évalués à la valeur du coût d'acquisition, tel qu'adapté et amortis de toute prime ou remise, plutôt qu'à la valeur de marché.

7) Les swaps d'intérêt sont évalués sur base de la valeur de marché, déterminé en fonction de la courbe d'intérêts applicable. Tous autres swaps seront évalués en fonction de procédures établies de bonne foi par le conseil d'administration;

8) Les autres valeurs ou avoirs sont évalués sur base du coût d'acquisition, incluant tous frais et dépenses en relation avec l'acquisition, ou si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, évalués sur base du prix de vente probable, lequel étant défini avec prudence et bonne foi.

Les valeurs exprimées en une autre devise que celle des compartiments ou classes d'actions respectifs sont converties au cours de change applicable à Luxembourg à la date d'évaluation respective. Si les cours de change ne sont pas disponibles, un cours de change sera déterminé de bonne foi et sous les procédures établies par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut appliquer d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que celles-ci reflètent mieux la valeur de tout actif de la Société.

Pour l'évaluation de la valeur nette d'inventaire, l'Agent Administratif Central peut, suivant une approche de prudence et de bonne foi, se baser entièrement et exclusivement sur les prix d'évaluations, à l'exception d'erreur et négligence manifeste, fournis par différentes sources disponibles sur les marchés, tels que des (i) fournisseurs de services financiers (p.ex. Bloomberg, Reuters) ou (ii) prime brokers et brokers, ou (iii) spécialistes. Finalement, au cas où aucune évaluation n'est disponible, l'Agent Administratif Central peut se baser sur l'évaluation fournie par le conseil d'administration.

Au cas où les administrateurs considèrent qu'une évaluation établie sous les critères susmentionnés ne reflète pas la valeur réelle, ils peuvent procéder à une réévaluation afin de déterminer la valeur réelle. Sous certaines conditions ceci peut signifier l'amortissement partiel ou intégral d'investissements, dans d'autres cas des provisions établies pour dépréciation d'investissement peuvent être annulées.

Dans les cas où (i) un ou plusieurs fournisseurs de services financiers ne puissent fournir des évaluations à l'Agent Administratif Central, produisant un effet substantiel sur la valeur nette d'inventaire, ou si (ii) la valeur des avoirs ne peut être déterminée dans la rapidité et précision requises, l'Agent Administratif Central est autorisé à reporter le calcul de la valeur nette d'inventaire et ne peut en conséquence pas déterminer les prix de souscription et de rachat. Dans une telle situation l'Agent Administratif Central doit informer sans délai le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut en conséquence, en accord avec l'article 13 ci-après, décider la suspension du calcul.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

2) tous les frais, échus ou dus, y compris tous les engagements résultant d'obligations contractuelles;

3) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus tel que fixé en temps opportun par l'Agent Administratif Central et toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration et en particulier un montant que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute dépréciation éventuelle des participations de la Société;

4) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit;

5) Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux dépenses de formation, aux commissions payables à ses gestionnaires (le cas échéant), conseillers en investissements (le cas échéant), frais et commissions payables à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent domiciliaire, administratif, de registre et de transfert, l'agent de cotation, tout agent payeur, à tout distributeur et aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs et des fondés de pouvoir de la Société ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au grand-duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais de publication et de rapport aux actionnaires incluant les frais de préparation, de traduction, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, notices explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats, les frais de rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'ex-

ploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais bancaires ou de courtage, les frais postaux, de téléphone et de télex.

III: Les actifs de la Société seront alloués comme suit:

Le conseil d'administration peut établir des compartiments pour toute classe d'actions et établir des compartiments avec de multiples classes d'actions:

a) Si plusieurs classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs correspondant à ces classes seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir des classes d'actions de manière à correspondre à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et /ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (v) une devise spécifique (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une classe d'actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le conseil d'administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la classe d'actions concernées établie au titre du Compartiment concerné et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe des actions à émettre;

c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la (aux) classe(s) d'actions émise(s) au titre de ce Compartiment, sous réserve des dispositions prévues au point (a);

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la (aux) même (s) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la (aux) classe(s) d'actions correspondante(s);

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une classe d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi, étant étendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire ou onseil d'administration, le droit respectif de chaque classe d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette classe d'actions au compte de la cogestion ou à la masse des avoirs distincte; et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la classe d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents d'offre d'actions de la Société;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe d'actions, la valeur nette d'inventaire de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le conseil d'administration pour les besoins de calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 9 des présents Statuts seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le conseil d'administration du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

4) à chaque jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 13. Fréquence et suspension temporaire de la détermination de la valeur nette d'inventaire des émissions, rachats et conversions d'actions. La valeur nette d'inventaire et le prix de souscription, de conversion et de rachat par action sera déterminée et disponible à chaque jour de calcul par l'Agent d'Administration Central tel que défini dans le prospectus. La valeur nette d'inventaire par action sera évaluée et datée à chaque jour d'évaluation tel que défini dans le prospectus de vente.

La Société peut suspendre, d'une manière générale ou pour un ou plusieurs compartiments, le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions dans les cas suivants:

1) lorsqu'il existe une situation grave et urgente dans l'opinion du conseil d'administration de sorte que toute évaluation devient impraticable; ou

2) pendant tout ou partie d'une période pendant laquelle une des principales bourses officielles ou marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public, auxquels une partie jugée significative du portefeuille d'un ou de plusieurs compartiments est cotée, ou un des principaux marchés des changes où sont cotées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée est fermé pour une autre raison que pour jours fériés légaux ou au cours de laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

3) lorsque les moyens de communication nécessaires à la détermination du prix ou de la valeur des actifs de la Société sont hors service; ou

4) pour une raison quelconque la valeur des avoirs et engagements de la Société ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables; ou

5) lors de toute période où la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements sur le rachat d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, dans l'opinion du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

6) lorsque pour une raison quelconque l'actif net du Fonds ne peut pas être déterminé avec exactitude; ou

7) lorsque le conseil d'administration décide la liquidation du Fonds ou d'un compartiment.

De telles suspensions sont rendues publiques par la Société et sont notifiées pour le ou les compartiments concernés aux actionnaires qui demandent la souscription, la conversion ou le rachat d'actions au moment où ils font la demande définitive par écrit.

Titre III Administration et surveillance de la société

Art. 14. Administrateurs. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacances d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale des actionnaires procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et dans un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne peuvent participer qu'à des réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Les administrateurs ne peuvent pas engager la Société par leur signatures individuelles, sauf si spécifiquement autorisé par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra pas délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet de la Société, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 19 des présents Statuts.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le conseil d'administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure un contrat de gestion avec une société luxembourgeoise ou étrangère qui fournira à la Société des services d'administration et d'implémentation de la politique d'investissement de la Société et pourra, sous le contrôle du conseil d'administration et sur une base journalière, acheter et vendre à sa discrétion des valeurs mobilières et autres avoirs de la Société. Le contrat de gestion devra inclure les règles régissant la modification et l'expiration de tel (s) contrat(s), faute de quoi il(s) sera/seront conclu pour une période illimitée.

Le conseil d'administration peut, également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 19. Politique d'investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement à respecter pour chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture ainsi que d'autres stratégies commerciales à utiliser pour une classe d'actions spécifique, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Art. 20. Intérêt personnel des administrateurs. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme 'intérêt opposé' tel qu'il est utilisé au paragraphe précédant ne s'appliquera pas aux relations ou aux taux d'intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec

toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer en temps opportun à son entière satisfaction.

Art. 21. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été partie en sa qualité d'administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 22. Réviseurs d'Entreprises. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Titre IV Assemblées générales- année sociale - distribution

Art. 23. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelle que soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de juin à 10.00 heures.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance d'un tel avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si toutes les actions sont sous forme nominative et si des publications ne sont pas faites, les convocations pourront être adressées aux actionnaires uniquement par lettre recommandée.

Si les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent se considérer comme dûment convoqué et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire mais qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions. Les actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires d'une classe peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe spécifique.

Les dispositions de l'Article 23, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire mais qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 25. Fusion de Compartiments ou de Classes d'Actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs nets dans un Compartiment ou une classe d'actions au sein d'un Compartiment n'atteint pas ou tombe sous un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ou cette classe d'actions ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration pourra décider de fusionner les actifs d'un compartiment avec les actifs d'un autre compartiment de la Société ou d'un organisme de placement collectif soumis à la loi de 2007 ou d'un organisme de placement collectif relevant de la partie II de la loi de 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration pourra décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) concernée(s) à la valeur nette d'inventaire par action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel cette décision prendra effet. La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires au afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) pourront continuer à demander le rachat ou la conversion sans frais de leurs actions (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Les actionnaires recevront des actions du compartiment survivant, à l'exception des situations dans lesquelles le compartiment est l'entité survivant.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini à l'Article 29) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants-droit.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que telles décrites au premier paragraphe de cet article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois organisé selon la partie I^{er} de la Loi de 2002 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le 'nouveau Compartiment') et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

A l'échéance de cette période, la décision relative à l'apport engage tous les actionnaires qui n'ont pas exercé le droit de présenter les actions au rachat.

Un compartiment ne peut être transféré dans un organisme de placement collectif étranger qu'avec l'accord de tous les actionnaires du compartiment ou sous condition que seuls les actifs des actionnaires acceptant soient transférés.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires pourra décider de transférer les actifs et engagements d'un compartiment dans un autre compartiment. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Le transfert des actifs et engagements d'un compartiment vers un autre organisme de placement collectif ou vers un autre compartiment de cet autre organisme de placement collectif nécessitera l'accord d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant avec un quorum de présence d'au moins 50% de tous les actionnaires et dont au moins deux tiers de ces actionnaires présents ou représentés optent pour le transfert, à l'exception toutefois d'un transfert vers un organisme de placement collectif de type contractuel (fonds commun de placement) ou vers un organisme de placement collectif. Dans ces cas la décision de transfert ne produira ses effets qu'envers les actionnaires qui ont voté en faveur d'un tel transfert.

Au cas où le conseil d'administration détermine qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de réorganiser un compartiment, il peut sub-diviser le compartiment en question en deux ou plusieurs compartiments. Une telle décision sera publiée dans les mêmes conditions telles qu'énoncées ci-avant et contiendra des informations concernant les nouveaux compartiments. Une telle décision sera publiée au moins un mois avant la date d'effet de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires de présenter le cas échéant ses actions sans frais au rachat.

Art. 26. Fermeture de Compartiments ou de Classes d'Actions. Le conseil d'administration pourra décider de dissoudre tout compartiment ou toute classe d'actions et de liquider les actifs.

En particulier le conseil d'administration pourra décider de dissoudre un compartiment ou une classe d'actions qui ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficiente, ou en considération d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans un objectif de rationalisation économique, et procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s) concernée(s) à la valeur nette d'inventaire par action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Evaluation lors duquel cette décision prendra effet.

La publication de la décision de liquidation se fait selon les dispositions telles que définies dans l'article 25 concernant la Fusion de Compartiments et de Classes d'actions. A moins que le conseil d'administration décide autrement, les actionnaires d'un compartiment ou d'une classe d'actions concernée peuvent présenter sans frais au rachat ou la conversion leurs actions jusqu'à la date d'effet des rachats forcés.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur base d'une proposition du conseil d'administration, décider de rembourser aux actionnaires concernés la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée.

Les actionnaires recevront de la part du dépositaire (tel que défini dans l'Article 29) leur part proratisée dans les actifs de la Société, compartiment ou Classe d'Actions en conformité à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée et les dispositions définies dans les présents articles, en particulier l'Article 12.

Les avoirs non réclamés par un actionnaire seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini à l'Article 29) pour une période de six mois après la liquidation; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayants-droit.

Au cas où le conseil d'administration décide de dissoudre un compartiment ou une Classe d'Actions, le conseil d'administration publiera cette décision prise dans l'intérêt des actionnaires et en conformité avec la loi de 2007.

Art. 27. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Distributions. Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra en temps opportun déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer, des distributions.

Pour chaque classe d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'actions nominatives seront effectués par virement à ces actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des actionnaires, et pour les actions au porteur sur présentation du coupon de dividende, s'il en existe, remis à l'agent ou aux agents désigné(s) par la Société à cet effet ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera en temps opportun.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera périodiquement.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) classes(s) d'actions concernée(s) au sein du Compartiment correspondant.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V Dispositions finales

Art. 29. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après le 'Dépositaire').

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Le Conseil d'Administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 30. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 32 des présents Statuts.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

Art. 31. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 32. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 33. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent généralement le genre féminin, les termes de 'personne' ou 'actionnaire' englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 34. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007 tel que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Capital initial - souscription et libération

Le capital initial est fixé à USD 60.000.- (soixante mille USD) représenté par 60 (soixante) actions a été souscrit et libéré comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit of	Nombre d'actions
Monsieur Pierre Wiener DE CROISSET	60.000,- USD	60

Toutes les actions ont été entièrement libérées, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Assemblée générale des actionnaires

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

I. L'assemblée a élu comme membres du Conseil d'Administration jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Olivier LAVEDRINE, administrateur de société, né à Montluçon (France) le 7 avril 1948, résidant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 13, côte d'Eich;

- Monsieur Pierre Wiener DE CROISSET, administrateur de société, né à New York le 30 janvier 1942, résidant à Londres SW1 V 2AL, 63 Warwick square;

- Monsieur Nicolas DE CROISSET, senior analyst, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 20 septembre 1973, résidant à New York, NY 10017, 767 Third Avenue, 32 FL.

II. L'assemblée a élu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009:

Deloitte S.A., dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS Luxembourg B 67.895.

III. Le siège social est fixé au 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SCHMIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2008, Relation: CAP/2008/1170. — Reçu mille deux cent cinquante euros. 1.250,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 avril 2008

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008058767/236/1384.

(080065176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

KLC Holdings VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.623.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- Mr Pierre MESTDAGH is appointed as Chairman of the Board of Directors for the whole period of his mandate (until the Annual General Meeting of 2009).

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Monsieur Pierre MESTDAGH est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009).

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS VI S.A.

J. BAXTER / P. MESTDAGH

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2008058166/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Kebo International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.385.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058023/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09866. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Sonnie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.988.

—
Dépôt Rectificatif du 17/04/2007 N.L070050017.04

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008058008/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04592. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

P.R.P., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.352.

Les comptes annuels au 31-12-05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02-05-08.

Référence de publication: 2008058026/8941/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00038. - Reçu 127,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Vianta S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 9.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058027/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09880. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Magg Charter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.326.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2008:

Monsieur Roberto DE LUCA, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg Administrateur et Président en remplacement de Monsieur Michele CANEPA.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Roberto DE LUCA, né le 13 avril 1973 à Luxembourg, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, administrateur et Président du conseil;

- Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, administrateur;

- Monsieur Riccardo MORALDI, né le 13 mai 1966 à Milan, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue de la Faïencerie, administrateur.

Le mandat du Commissaire aux comptes, Global Trust Advisors, avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie est renouvelé.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 24/04/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008058160/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08642C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

CDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058029/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09846. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Ruby Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 112.408.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058031/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08955. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Bikenbach Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.225.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/5/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058032/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08953. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 753.432.225,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Il résulte de la fusion entre Tyco Electronics (Schweiz) Holding GmbH et Tyco Electronics (Schweiz) HFI AG qui s'est tenue en date du 28 mars 2008 et avec effet au 28 mars 2008, que Tyco Electronics (Schweiz) Holding GmbH a été absorbée par Tyco Electronics (Schweiz) HFI AG. En conséquence de ce qui précède, Tyco Electronics (Schweiz) HFI AG est dorénavant un associé de la Société.

Pour extrait conforme et sincère
Pour publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008058137/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

AIG MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/5/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058033/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08946. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/5/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008058034/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08945. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Andrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 114.454.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058035/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09869. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Carloc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.707.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 13 décembre 2007 entre les cédants à savoir les Sociétés PROGEST représentée par Monsieur Michel THIBAL, Administrateur Délégué et SIVAGEST représentée par Monsieur Sébastien THIBAL, administrateur et l'acquéreur à savoir Monsieur Socrate PALMIERI que:

- les 17 parts sociales détenues respectivement par la Société PROGEST et les 17 parts détenues par la Société SIVAGEST dans le capital de la Société CARLOC SARL sont cédées à Monsieur Socrate PALMIERI, demeurant 22, rue des cinq journaux à Pournoy-la-Grace (F 57420) FRANCE.

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2008058146/8353/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, réf. LSO-CM07782. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Capita Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058036/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09874. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058037/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09875. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Costasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008058038/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09876. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.441.

EXTRAIT

En date du 18 avril 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008058170/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

**Findale Enterprises S.A., Société Anonyme,
(anc. C.E.P.A., Compagnie Européenne de Participations S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2008058045/207/12.

(080065095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Global System Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008058046/202/12.

(080064702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Stable Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 137.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008058047/202/12.

(080064743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 18 avril 2008 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008058171/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Sarnafin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 108.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2008058050/231/14.

(080064808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Sara Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 56.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour maître Jean SECKLER

B.p. 30, L - 6101, Junglinster

Le notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008058053/231/16.

(080064874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 132.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008058052/272/12.

(080064837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

ADB Lux Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 128.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour maître Jean Seckler

B.p. 30, L - 6101, Junglinster

Le notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008058054/231/16.

(080064951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Union Bancaire Privée, succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 8.310.

Liste de signatures autorisées avec effet au 28 avril 2008

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres du Comité Exécutif, ainsi que par les Membres de la Direction Générale, les Membres de la Direction et les Adjoint à la Direction dont la signature est limitée à la succursale. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux limitée à la succursale. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

Conseil d'administration:

Signature collective à 2

de Picciotto Edgar, Président

Blum Pierre-Alain

Brunschwig Nicolas

Frenkel Jacob A.

Manser John

Respinger Pierre

Rotman de Picciotto Anne

Saurel Paul L.

Van Erck Georges

Vodoz Olivier

Comité exécutif:

Signature collective à 2

de Picciotto Guy, Président

Benezra Maurice, Directeur général

Bernard Christophe, Directeur général

de Picciotto Daniel, Directeur général

de Picciotto Michael, Directeur général

Gigon André, Directeur général

Huber Hansruedi, Directeur général

Membre de la direction:

Signature collective à 2 limitée à la succursale

Asseray Isabelle

Guerra Francis

Labranche André

Silori Tony

Stilmant Eric

Valori Alberto

Adjoint à la direction:

Signature collective à 2 limitée à la succursale

André Thierry

Friden-Steiper Elke

Jovet André

Lassine Philippe
Muller Daniel
Saura Andrea
Schalik Jean-Pierre
Sermaize Patrick
Waltregny Vérane
Wolff Nathalie
Zagorski Robert

Cadre:

Procuration collective à 2 limitée à la succursale

Ne peuvent pas signer entre eux

Albanese Christophe

Amatucci Maxime

Cortolezzis Consi

Feller Nathalie

Funk Brigitte

Giunta Carine

Jacob Sabine

Kiorpes Ibtissam

Krier Michèle

Laux Jean-Marc

Liebisch Corinne

Margato Nélia

Mockel Marie-Paule

Ragni Gianluca

Thilmany Guy

Vanwallegghem Mieke

Watelet Marc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

UNION BANCAIRE PRIVÉE, succursale Luxembourg

Isabelle Asseray / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2008058211/47/80.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09852. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.510.

—
EXTRAIT

En date du 18 avril 2008, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Leonie Marder en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 18 avril 2008.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 18 avril 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008058172/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00225. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

T-Régie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008058055/272/12.

(080064407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Magilla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 82.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008058057/202/12.

(080064736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008058058/242/12.

(080064669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Mammoth Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 110.302.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008058059/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09814. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 103.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008058060/212/12.

(080064741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

A-D REMELENG, AGILITY-DOGS REMELENG A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3733 Rumelange, 66, cité Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg F 7.589.

—
STATUTEN

Kapitel I: Benennung - Sitz - Dauer - Zweck und Ziel

Art. 1. Der Verein führt den Namen "AGILITY-DOGS REMELENG A.s.b.l.", kurz A-D Rémeleng genannt, und ist dem "Club Luxembourgeois pour Agility", kurz benannt "C.L.A.", angeschlossen.

Der Sitz ist in Rümelingen und seine Dauer unbegrenzt.

Gründung des Vereins: 29.04.2008.

Art. 2. Der Verein hat zum Zweck und zum Ziel, unter Ausschluss jeder politischen und konfessionellen Tätigkeit:

- a) eine enge kameradschaftliche Verbindung der Hundesportler zu gewährleisten, respektiv zu fördern,
- b) die Interessen seiner Mitglieder zu wahren und zu fördern,
- c) die Förderung und Unterstützung von Agilityprüfungen und Ausstellungen zu gewährleisten,
- d) Veranstalten von Agility - Wettbewerben.

Kapitel II: Zusammensetzung und Aufnahme

Art. 3. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

Der Verein besteht aus aktiven, inaktiven und Ehrenmitgliedern.

Art. 4. Jede unbescholtene Person kann in den Verein aufgenommen werden.

Wer dem Verein beizutreten wünscht, hat ein schriftliches Aufnahmegesuch an den Vorstand einzureichen. Der Vorstand entscheidet über die An- oder Nichtannahme.

a) Aktive Mitglieder sind alle Vorstandsmitglieder und alle Hundesportler, welche mit ihren Hunden aktiv an Veranstaltungen teilnehmen, sowie Mitglieder, die im Verein eine Funktion irgendwelcher Art ausüben, und sich verpflichteten, gegenwärtige Statuten, Reglemente und Beschlüsse anzuerkennen, welche durch interne Reglemente festgesetzt sind und einen Teil dieser Statuten darstellen;

b) Inaktive Mitglieder sind solche Hundeführer, welche nicht mit ihren Hunden an Veranstaltungen teilnehmen, ansonsten aber dieselben Bedingungen zu erfüllen haben, wie sub a);

c) Zu Ehrenmitgliedern können vom Vorstand ernannt werden, solche Personen, welche dem Verein besondere Dienste geleistet haben.

Kapitel III: Austritt und Ausschluss

Art. 5. Die Mitgliedschaft erlischt:

- a) durch schriftliche Kündigung an die Adresse des Präsidenten oder des Sekretärs
- b) durch Weigerung auf Zahlung der Beiträge.

Art. 6. Der Ausschluss kann vom Vorstand ausgesprochen werden:

a) bei Nichtbezahlen von Schulden gegenüber dem Verein, nach zweimaliger schriftlicher Aufforderung; die zweite schriftliche Aufforderung erfolgt spätestens 30 Tage nach der ersten;

b) durch einwandfrei nachgewiesenen Handlungen, welche die Interessen des Vereins schädigen;

c) bei groben Verstößen gegen die Statuten und das interne Reglement.

Das ausgetretene oder ausgeschlossene Mitglied hat kein Anspruch auf irgendeinen Vermögensanteil des Vereins.

Kapitel IV: Verwaltung

Art. 7. Der Verein wird durch einen Vorstand verwaltet, welcher von der Generalversammlung gewählt wird, und sich aus 5-8 Mitgliedern zusammensetzt.

Art. 8.

- a) Um Vorstandsmitglied zu werden, muss der Kandidat wenigstens 3 Jahre Mitglied des Vereins sein, und wenigstens 18 Jahre alt sein;
- b) der Vorstand besteht aus: Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer und 1-3 Beisitzenden;
- c) die Vorstandsmitglieder werden von der Generalversammlung für die Dauer von 3 Jahren gewählt;
- d) der Präsident, Sekretär und Kassierer werden von der Generalversammlung in getrennten Wahlgängen gewählt. Die höchste Stimmenzahl bestimmt den zu besetzenden Posten;
- e) die Kandidaturen für den Vorstand müssen schriftlich 8 Tage vor Beginn der Generalversammlung beim Präsident oder Sekretär eingereicht werden;
- f) die Vorstandsmitglieder üben ihr Amt ehrenamtlich aus;
- g) scheidet im Laufe des Jahres ein Vorstandsmitglied aus, so kann es durch den nächsten Ersatzkandidaten für die Dauer des übernommenen Mandats ersetzt werden.
- h) der Vorstand führt die Geschäfte des Vereins.
Die Sitzungen werden durch einfaches Schreiben oder Drucksache einberufen, wenn es die Interessen des Vereins Verlangen.
- i) die Vorstandsmitglieder sind verpflichtet den Vorstandssitzungen beizuwohnen.
Wenn ein Mitglied mehr als 3x unentschuldigt fehlt, kann der Vorstand dasselbe seines Amtes entheben;
- j) in Erfüllung seiner Mission hat der Vorstand die weitgehendsten Machtbefugnisse.
Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Statuten vorbehalten ist, fällt unter seine Zuständigkeit;
- k) bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreter.
- l) von jeder Sitzung wird ein Protokoll angefertigt. Erfolgt in der darauffolgenden Sitzung keine Beanstandung, so wird dieses Protokoll vom Präsidenten oder dessen Stellvertreter und vom Sekretär unterschrieben.
- m) jede ordnungsgemäß einberufene Vorstandssitzung, in der die Majorität anwesend ist, ist beschlussfähig.
Sie beschließt mit Stimmenmehrheit;
- n) das Kassenbuch, worin alle Finanzoperationen eingetragen werden, wird einmal jährlich von den Kassenrevisoren geprüft.
Zur Kontrolle der Abrechnungen werden in der Generalversammlung jährlich 2 Kassenrevisoren gewählt.
Dieselben dürfen dem Vorstand des Vereins nicht angehören.

Kapitel V: Generalversammlung

Art. 9.

- a) Die ordentliche Generalversammlung findet jedes Jahr im ersten Trimester statt.
Der Vorstand kann jedes Mal eine außerordentliche Generalversammlung einberufen, wenn die Interessen des Vereins es verlangt.
Die Mitglieder werden schriftlich eingeladen, und zwar 14 Tage im Voraus.
Die Einladungen enthalten die Tagesordnung, sowie eventuelle Vorschläge der Mitglieder.
- b) Der Präsident oder dessen Stellvertreter übernimmt den Vorsitz der Generalversammlung;
- c) die Generalversammlung ist immer beschlussfähig und kann gültig tagen, gleichviel wie viel Mitglieder auch immer anwesend sind.
Sie fasst ihre Beschlüsse mit Stimmenmehrheit, in Übereinstimmung mit den Artikeln 7 und 8 des Gesetzes vom 21.04.1928.
Die Veröffentlichungen müssen in Übereinstimmung mit Artikel 9 desselben Gesetzes erfolgen.
Alle Mitglieder sind stimmberechtigt.

Art. 10. Die Tagesordnung der Generalversammlung muss folgende Punkte enthalten:

- a) Ansprache des Präsidenten,
- b) Tätigkeitsbericht,
- c) Kassenbericht,
- d) Bericht der Kassenrevisoren,
- e) Wahl der Vorstandsmitglieder,
- f) Wahl der Kassenrevisoren,
- g) Festsetzung des Jahresbeitrages,

- h) Programmvorschau,
- i) Anträge,
- j) Annahme, Austritt oder Ausschluss eines Mitgliedes,
- k) Verschiedenes.

Art. 11. Über die Sitzung der Generalversammlung wird ein Protokoll angefertigt, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben wird.

Art. 12. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Kapitel VI: Statutenänderung

Art. 13. Vorschläge zu Statutenänderungen, die von 1/20 der Mitglieder, die auf der jährlichen Mitgliederliste eingetragen sind, und unterschrieben sind, müssen in die Tagesordnung der Generalversammlung aufgenommen werden.

Eine 2/3 Majorität der anwesenden Mitglieder ist zu einer Statutenänderung erforderlich.

Kapitel VII: Auflösung

Art. 14. Die Auflösung des Vereins kann nur erfolgen, wenn die Zahl der Mitglieder weniger als 3 (drei) beträgt.

Art. 15. Bei Auflösung des Vereins fällt das Vermögen dem Wohltätigkeitsbüro der Gemeinde Rümelingen zu.

Kapitel VIII: Vermögen des Vereins

Art. 16.

a) Das Vermögen des Vereins besteht aus den jährlichen Beiträgen der Ehrenmitgliedern (max.20 €.-), den aktiven und inaktiven Mitgliedern (max.250 €.-), welche jeweils in der Generalversammlung festgesetzt werden, sowie aus Einnahmen von Veranstaltungen, Spenden, Subsidien, usw.

b) die Gelder dürfen nur zum Ausbau des Vereins und zur Förderung des Hundesports verwendet werden.

c) das Gesamtvermögen ist Eigentum des Vereins.

Kapitel IX: Verschiedene Bestimmungen

Art. 17.

a) Jedes Mitglied, welches mit einem Hund dem Verein beitrifft, muss im Besitze einer gültigen Haftpflichtversicherung sein und der Hund muss ein Mikrochip haben.

b) AGILITY-DOGS REMELENG lehnt jegliche Verantwortung für Unfälle ab, die während Veranstaltungen oder Versammlungen vorkommen können, ausgenommen, dass der Betroffene gemäß den Bestimmungen der Haftpflichtversicherung des Vereins versichert ist.

c) Mitglieder des Vereins dürfen nur mit Genehmigung des Vorstandes in sportlichen Angelegenheiten gerichtliche Klage einreichen. Bei eventuellem gerichtlichem Freispruch können weder aktive, noch inaktive Mitglieder aus dem Freispruch Rechte und Ansprüche gegenüber dem Verein geltend machen,

d) alle durch diese Statuten nicht vorgesehene Fälle werden vom Vorstand des Vereins gefällt, falls sie nicht schon durch interne Statuten, Reglemente oder durch das Gesetz vom 21.04.1928 behandelt worden sind.

e) das von der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit gewilligte interne Statut, welches diesen Statuten beigefügt bleibt und einen Teil derselben darstellt, ist im gleichen Masse bindend wie dieselben.

Kapitel X: Allgemeine Verfügung

Dieses Statut tritt mit dem Tag der Genehmigung in Kraft.

Gezeichnet: Schwinningr L., Alff M., Schickes A., Schickes G., Alf D., Rissé M., Schwinninger P.

Rümelingen, den 29.04.2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008058479/8943/137.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00110. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008058061/242/12.

(080064725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.589.250,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008058062/242/13.

(080064701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Investnet International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008058075/242/12.

(080064694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Rea Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 22, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 138.153.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jacques Van der Schueren, retraité, demeurant à L- 1948 Luxembourg, 22, rue Louis XIV.

Lequel comparant, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts"), dénommée: REA INVEST LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires ou de l'actionnaire unique délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la détention, la location, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière de tous biens et droits mobiliers ou immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger. De plus, elle sera prestataire de services, de secrétariat et d'assistance pour des sociétés de ce même secteur.

L'objet de la Société est en outre de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à € 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de € 100.- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société ou par l'Actionnaire Unique. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs ou par l'administrateur unique, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'Administrateur Unique, soit par la signature individuelle de la personne déléguée à ce par le conseil. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'administrateur unique pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 10h00 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui commencera à la date de la constitution pour se terminer au 31 décembre 2008

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera 31 décembre 2008.

La première assemblée générale aura lieu en 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
M. Jacques Van der Schueren.	310
Total:	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de € 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

59950

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs et de commissaires est fixé à chaque fois à un.

Deuxième résolution

Est nommé à la fonction d'administrateur Unique:

Monsieur Jacques VAN DER SCHUEREN, prénommé

Troisième résolution

Est nommé à la fonction de commissaire: Monsieur Robert Elvinger, demeurant à L1370 Luxembourg 16, Val Sainte Croix.

Les mandats d'administrateur et du commissaire expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-1948 Luxembourg, 22, rue Louis XIV.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN DER SCHUEREN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16004. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008058525/211/163.

(080064930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 15 novembre 2007 que le siège social est transféré avec effet au 15 novembre 2007 du 31, allée Scheffer au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16.4.2008.

Pour extrait conforme

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2008058471/3261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09151. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

DGDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 104.793.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 10 mars 2008, que

1. Monsieur Gérard Dubois, archiviste, demeurant à F-Roquebrune-Cap-Martin, 79, av. de la Côte d'Azur, a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur sortant, Finances & Technologies Holding S.A., ZI Centre d'Affaires le 2000, L-3378 Livange.

2. La société Eurocomptes S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Pascal Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2010.

3. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008058472/1051/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

A-productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 111.724.

—
L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Pascal KLEIN; employé privé, demeurant à Peppange.

2) Monsieur Laurent LOSCHETTER, indépendant, demeurant à Dudelange.

agissant en leur qualités d'associés uniques de la société à responsabilité limitée «(A-productions s.à.r.l.)», avec siège social à L- 2440 Luxembourg, 183, rue de Rollingergrund, (RC B No 111.724) constituée suivant acte notarié du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C No 365 du 18 février 2006.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L- 2440 Luxembourg, 183, rue de Rollingergrund à L- 4917 Bascharage, rue de la Continentale, et de modifier l'article 2 première phrase, comme suit:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bascharage.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cents euro (€ 400.-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: KLEIN, LOSCHETTE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 avril 2008, Relation: EAC/2008/5563. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 avril 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008058421/207/28.

(080065094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Mushu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.416.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2008

Monsieur DIEDERICH Georges, et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

MUSHU S.A.

Georges DIEDERICH / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008058134/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08990. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.

Le Premier Investment II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 104.475.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 25 avril 2008 que les membres du Conseil de Surveillance de la Société suivants ont été révoqués avec effet au 25 avril 2008:

- Mr Bart Zech; et
- Mr Roeland P. Pels;

et que les personnes suivantes ont été nommées avec effet au 25 avril 2008 en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société, et ce pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Peter Stewart, né à Londres (Grande-Bretagne) le 27 septembre 1948, avec adresse professionnelle au The Mews, 10 Pembroke Place, Dublin2, Irlande; et
- Madame Delphine Bosendorf, née à Messancy (Belgique) le 28 mars 1980, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

En outre, Monsieur Patrice Gallasin, membre du Conseil de Surveillance de la Société, réside professionnellement au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058153/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080064798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2008.
